

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la relance

**Arrêté du 11 janvier 2021
portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des
mines d'Albi-Carmaux de l'Institut Mines-Télécom**

NOR : ECOG2036284A

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.642-1, D.612-34 à D.612-36, D.613-3 et D.642-1 ;

Vu le décret n°2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom ;

Vu l'arrêté du 24 janvier 2018 fixant la liste des écoles accréditées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé ;

Vu l'arrêté du 25 janvier 2017 fixant la liste des diplômes décernés par le ministre chargé des communications électroniques et le ministre chargé de l'industrie ;

Vu la délibération du jury des études en sa séance du 3 décembre 2020 sur la proposition du directeur de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux,

Arrête :

Article 1^{er}

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux de l'Institut Mines-Télécom est attribué aux élèves de formation initiale, sortis de l'école en 2020, désignés ci-après, par ordre alphabétique :

Mme Artaud (*Marion*).
Mme Baeza (*Chloé*).
M. Cheval (*Antoine*).
Mme Chevallier (*Julie*).
M. Cheviron (*Alexandre*).
M. Cosentino (*Joris*).
M. Coulange (*Etienne*).
M. Courteille (*Jovan*).
Mme d'Almeida (*Olga Maeva*).
M. de Lambertye (*Camille*).
M. Desmeuzes (*Ludovic*).
M. Estrade (*Denis*).
M. Faure (*Julien*).
M. Gautier de Luze (*Gaspard*).

M. Genest (*Thomas*).
M. Grabas (*Ken*).
M. Huet (*Cédric*).
M. Hugues (*Pierre*).
Mme Kerdraon (*Coline*).
M. Lameynardie (*Guillaume*).
Mme Laybros (*Flavie*).
M. Martin (*Valentin*).
M. Mathelier (*Clément*).
Mme Montes Alvis (*Andrea*).
Mme Paillagot (*Marie*).
M. Patoizeau (*Jonathan*).
Mme Pourquier (*Émilie*).
Mme Rahmoune (*Sabrina*).
Mme Sazerat (*Marjolaine*).
M. Tailleur (*Alexy*).
M. Tissot (*Clément*).
M. Tonnel (*Simon*).
Mme Vacher (*Laurie*).
Mme Weber (*Justine*).
M. Wiederkehr (*Hugo*).

Article 2

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux de l'Institut Mines-Télécom confère de plein droit le grade de master.

Article 3

La directrice générale de l'Institut Mines-Télécom et le directeur de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 11 janvier 2021

Pour le ministre et par délégation :
Pour le vice-président
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies empêché,
Le chef de la mission de tutelle des écoles,

V. THÉRY